

ACCORD NAO 2011

LE 25 MAI 2011, LA CFTD SIGNE L'ACCORD SALAIRES

Détails de l'accord

✗ Mise en place d'une grille de salaire

Employés	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3 (*)
Echelon 1	9,00 €	9,27 €	9,95 €
Echelon 2	9,09 €	9,51 €	10,04 €
Echelon 3	9,13 €	9,78 €	10,27 €

* à compter de sa mise en place au sein de l'entreprise :

Pour les cadres à compter du 1 ^{er} mai :		
Niveau IV	échelon 1	ne pourra être inférieur à 27.500€/an
Niveau IV	échelon 2	ne pourra être inférieur à 37.000€/an
Niveau IV	échelon 3	ne pourra être inférieur à 40.500€/an



✗ Mise en œuvre le 1^{er} Mai pour les non-impactés par la grille d'une augmentation de 2,5 %

✗ Cadre : Dotation équivalente à 2% de la masse salariale.

✗ Classifications : volonté d'aboutir sur le sujet et poursuite des discussions en cours.

✗ Dispositions diverses : revalorisation du plateau repas : passe de 10,10€ à 10,30€ au 1er juin.

✗ Indemnités de blanchissage :



	AVANT	APRES
Personnel temps partiel < ou à 10h	3,94 €	4,10 €
Personnel temps partiel > à 10h et < ou = à	4,74 €	4,90 €
Personnel temps partiel > à 18h et < ou = à	5,26 €	5,45 €
Personnel temps partiel > à 23h et < ou = à	6,58 €	6,80 €
Personnel temps partiel > à 28h	7,90 €	8,20 €
Personnel temps plein	11,87 €	13 €
Personnel temps plein spécifique	17,82 €	19,50 €

✗ Médaille du travail : passe de 18€ à 21€ au 1^{er} juin par année de travail chez Casino.

✗ Revalorisation des contrats à temps partiel :

Proposition prioritaire pour passer à temps complet.

Idem pour un temps partiel qui voudrait augmenter son contrat au regard du volume proposé lors de toute embauche.

Ex : embauche d'un salarié à 30 h, je suis à 25h, je suis compétent au poste, je suis prioritaire pour augmenter mon contrat.

✗ Maintien du salaire en cas de congé paternité :

Maintien à 100% de la rémunération nette du salarié pendant toute la durée du congé paternité à partir du 1^{er} juin 2011.

Pourquoi la CFDT signe ?

La CFDT, qui historiquement ne validait pas les accords NAO au regard des propositions faites, cette fois-ci a validé cette NAO !

Pourquoi ?

La direction a répondu favorablement à notre demande de revalorisation à 2,5% des salaires. Notre demande était pour application au 1^{er} avril.

La négociation a permis de passer d'une proposition de 2 % au mois de juillet, à un accord sur une augmentation de 2,5%. au 1^{er} mai

Concernant les demandes annexes, notre volonté était d'obtenir des petits plus au regard de la situation financière de l'entreprise Casino Cafétéria.



Concernant la TVA, cela reste très difficile d'obtenir quelque chose puisque la branche Cafétéria n'a rien mis en place.

Nous comptons sur les négociations de branche pour obtenir enfin un juste retour des choses, comme pour les HCR,. N'oublions pas, quand même, que les plus grosses entreprises de la branche sont Casino et Flunch. Ils doivent pouvoir imposer aux autres entreprises la prise en compte de la baisse de TVA et un juste retour pour les salariés.

Vos représentants restent à l'écoute de vos revendications pour les futures NAO.

Jacques SOLER	06.74.41.79.48	Serge NARDELLI	06.12.94.52.69
Ikram EL ASSARI	06.35.38.14.25	Céline SEBIE	06.71.60.86.63